



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°5/2023

Objet : Spectacle « Les Divas of Soul » à la Scène Adamoise.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie autonome de la Scène Adamoise.

Considérant qu'il a été souhaité d'organiser un spectacle intitulé : « Les Divas of Soul », le dimanche 12 mars 2023 à 17h à la Scène Adamoise.

Considérant la proposition de la société Pool Event Prod, 35 rue des peupliers – 92270 Bois Colombes, pour un montant de 7 000€ HT soit 7 385€ TTC, avec le versement d'un acompte de 2 954€ TTC à la signature du contrat et le solde, soit 4 431 € TTC à l'issue de la représentation. Une facture pour les frais de voyage sera remise par le tourneur à l'issue du concert.

Considérant que le contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle régit les conditions de réalisation de la représentation et les conditions financières.

DÉCIDE

- **de signer** avec la société Pool Event Prod, 35 rue des peupliers – 92270 Bois Colombes, le contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle intitulé : « Les Divas of Soul », organisé le dimanche 12 mars 2023 à 17h à la Scène Adamoise, d'un montant de 7 000€ HT soit 7 385€ TTC, avec le versement d'un acompte de 2 954€ TTC à la signature du contrat et le solde, soit 4 431€ TTC à l'issue de la représentation.

L'Isle-Adam, le 13 janvier 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230113-5-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Mise en ligne le 13 janvier 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,



Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr